

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Regional de Millevaches en Lemosin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 14/12/23

### DÉLIBÉRATION N° C.2023-16 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Date de la convocation  
07/12/2023

Le 14/12/23 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie		G. BARAT	X		
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	2	2		4	172,5

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe		JM TAGUET	X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.		V. MARTIN	X		
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	X				
VIDAL Marie-Laure	X				
ZIOLO Eric		ML VIDAL	X		
<b>23</b> CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine	X				
JOUANNETAUD Marinette			X		
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry	X				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	X		
<b>87</b> LARDY Brigitte		P. MALET	X		
MALET Patrick	X				
TOTAL / 16 (25 % des voix)	6	6		12	95,833

#### Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony		P. CHARLE	X		
FONFREDE Alain			X		
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.		R. NICOUX	X		
BOUCHOT Estelle					
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla		G. MORATILLE	X		
SAVIGNAC Sylvie		L. DELEFOSSE	X		
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe		T. LETELLIER	x		
BONIFAS Marina		B. SIMONS	X		
LETELLIER Thierry	X				

	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	X				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.			X		
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	X				
	ROULLAND René		B. REUGE	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre		G. SALVIAT	X		
	COLIN Juliana		M. FOHR	X		
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël	X				
	TOTAL / 32	8	9		17	51

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier	x				
BEYNEL Liliane		P. BRUGERE	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume		L. MOCAER	x		
CHEVALIER Pierre		B. POUYAUD	x		
CHEZE Monique			x		
CORNELISSEN Josée			x		
COULON Martial					
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André	x				
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline			x		
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume			x		
FOURGNAUD Claudine			x		
GAGE Pascal	x				
GRATADOUR Marcel	x				
HERRAULT Chantal		D. JOLY	x		
HORNEBECK Catherine	x				
HOU GAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Sertelka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.			x		
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir			x		
LACHAUD Michel					
LALY Denise		P. GAGE	x		
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin			x		
LEFEVRE Corinne	X				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud	x				
MAGIMEL Alain		M. SAUGERAS	x		
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	x				

MORATILLE Gérard	x			
NOUAÏLE Josette	x			
PENEL Eric	x			
PEREON Julien		S. ISLJAM	x	
PORTE Guillaume				
POUYAUD Bernard	x			
POUZADOUX Denis				
ROUSSEL Jean-Pierre	x			
ROUX Marie-Hélène			x	
SAGAN Françoise				
SAUGERAS Michel	x			
SEGUI Aurélien			x	
SENOUSSAOUI Bernard			x	
URBAIN Jean-Yves				
VEYRET Jérémy		B. HOUGAS	x	
VIGROUX-SARDENNE J.				
VINATIER Catherine		J. NOUAÏLE	x	
ZANELLI Philippe		D. BEAUMONT	x	
TOTAL / 65	24	10		34

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			X		
ARNAUD Carole		P. SOULMAGNON	X		
ARNAUD Christian		C. PARDANNAUD	X		
ASO Eric			X		
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence			X		
BREBION Célia			X		
BREHIN Geneviève		V. WEIMANN	X		
BROSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline			X		
CAGNON Olivier		D. TERNAT	X		
CHAPAL Arnaud			X		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude		L. ESCOUBEYROUX	X		
DUPONT Nicolas		C. MOULIN	X		
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	X				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle		C. HORNEBECK	X		
LEFORT Laurent			X		
LE MIGNOT Guy			X		
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick			X		
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	X				
MOUNAUD Patrick		G. GUYONNET	X		
PARDANAUD Christian	X				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			X		
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru		M. GRANIER	X		
SALVIAT Gérard	X				
SOULMAGNON Philippe	X				
TERNAT Didier	X				
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique	X				
ZUCCA Alain		N. GERVAIS	X		
TOTAL / 43	11	10		21	

## Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine			X		
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France		R. VERGER	X		
FOHR Mariette	X				
GARDELLE Marie-Christine	X				
HENRIO Rémi	X				
JEGOU Isabelle		G. MATINAUD	X		
KONINGS Paul					
LAHAYE Françoise		R. HENRIO	X		
LE GRAND Yannick		MC GARDELLE	X		
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	X				
SUDRON Frédéric			X		
VERGER Roland	X				
TOTAL / 15	5	4		9	
Communes et EPCI=30 % des voix	48	33		81	115

**Personnels du Syndicat mixte :** Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Fanny COUEGNAS, Violette JANET-WIOLAND, Eloïse LE ROUX, Florence LEPLÉ, Olivier ZAPPIA.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;  
**Vu** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107.

### Description :

---

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, les objectifs financiers et les priorités du syndicat mixte du PNR de Millevaches pour la construction du projet de budget primitif 2024, sont détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2024 du syndicat mixte.

### Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Comité :

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	43,125	2	4		172,5	
Départemental = 16	7,986	6	12		95,833	
Communes = 124	1	40	64		64	
EPCI = 32	3	8	17		51	
TOTAL = 182		56	97		383,333	

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 22.12.23  
et qu'elle a été affichée  
Le 22.12.23

REÇU LE  
22 DEC. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*



**ANNEXE 4**

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2024**

*(ROB)*

REÇU LE  
22 DEC. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

Servant de support au Débat  
d'Orientations  
Budgétaires  
(DOB)

Comité syndical  
14 décembre 2023

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION – LE CADRE GENERAL DE L'ELABORATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2020-2023 .....</b>	<b>6</b>
<b>1 - Evolution 2020-2023 : analyse globale .....</b>	<b>6</b>
<b>2 - Evolution 2020-2023 : analyse détaillée par section.....</b>	<b>7</b>
<b>3 – Evolution 2020-2023 : résultat .....</b>	<b>10</b>
<b>4 - Etat de la dette .....</b>	<b>11</b>
<b>3 - Les indicateurs financiers .....</b>	<b>12</b>
<b>PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 .....</b>	<b>14</b>
<b>I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>14</b>
<b>1 - Présentation globale .....</b>	<b>14</b>
<b>2 – Estimation détaillée .....</b>	<b>15</b>
<b>II. BUDGET D'INVESTISSEMENT : .....</b>	<b>19</b>
<b>1 - Présentation globale .....</b>	<b>19</b>
<b>2 - Estimation détaillée.....</b>	<b>20</b>
<b>III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA CHARTE (PAR ORIENTATION).....</b>	<b>22</b>
<b>1. Evolution toutes sections confondues (fonctionnement et investissement) .....</b>	<b>22</b>
<b>2- Détail de la section de fonctionnement 2024 par orientation .....</b>	<b>26</b>
<b>3 – Détail de la section d'investissement par orientation .....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE III – STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS .....</b>	<b>28</b>
<b>1 – Evolution 2020 – 2023 en équivalent temps plein.....</b>	<b>28</b>
<b>2 – Evolution des effectifs en 2023 .....</b>	<b>30</b>
<b>3 – Effectifs prévisionnels 2024 .....</b>	<b>31</b>
<b>4 - Récapitulatif des emplois prévus en 2024 .....</b>	<b>32</b>



## Préambule

Dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin communique un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce rapport donne lieu ensuite à un débat au Comité syndical. Une délibération spécifique atteste de sa tenue.

Le présent rapport présente les orientations budgétaires pour l'année à venir, les éventuels engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il est établi sur la base des missions confiées au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin formalisées dans sa Charte et des engagements pris auprès des financeurs, en particulier auprès de la Région dans le cadre du nouveau Contrat Parc 2023-2026.

Ces prévisions générales s'appuient sur une estimation des réalisations budgétaires de l'année 2023. Aussi, ces prévisions seront affinées en fonction du résultat définitif de l'exercice budgétaire en cours et soumises au Comité syndical lors de l'examen du budget primitif prévu en février 2024.

## INTRODUCTION – LE CADRE GENERAL DE L'ELABORATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin poursuit une double ambition : la préservation d'un territoire à haute valeur environnementale et son développement durable.

Cette vocation a été formalisée dans la Charte du Parc couvrant la période 2018-2033 au travers de 3 axes et 8 orientations elles-mêmes déclinées en 38 mesures.

<p>AXE 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale. Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales</p>	Orientation 1 – Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces
	Orientation 2 – Accompagner la mutation des paysages
	Orientations 3 – Améliorer la gestion partagée de l'eau
	Orientation 4 – Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel
<p>Axe 2 – Millevaches, territoire en transition. Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement</p>	Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales
	Orientation 6 – Devenir un territoire à énergie positive
<p>Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur. Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.</p>	Orientation 7 – Transmettre les savoirs du territoire
	Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

La Région ayant un rôle moteur dans le pilotage des Parcs naturels régionaux et occupant une place prépondérante dans leur financement (presque la moitié pour le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin), des engagements spécifiques sont formalisés par le biais d'un Contrat de Parc pluriannuel.

Le nouveau contrat signé cette année et valable jusqu'en 2026 a fixé trois objectifs prioritaires :

- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides,
- Renforcer le territoire, ressource de productions,
- Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticiper, atténuer et s'adapter aux changements climatiques.

Ces objectifs prioritaires sont ensuite déclinés en 7 thématiques et 46 fiches action :

- Connaissances, gestion et restauration de la diversité biologique,
- Cadre de vie, accompagner un territoire en transition : des aménagements durables s'appuyant sur les atouts patrimoniaux,
- Milieux aquatiques : grand cycle de l'eau, des ressources, des usages et l'expression de la nature,
- Agriculture et sylviculture : des multifonctionnalités créatrices de valeurs ajoutées,
- Energie : un territoire TEPOS (Territoire à énergie positive), un territoire préservé,
- Transmission et partage : construire une cohésion durable,
- Actions transversales : démarche d'évaluation et suivi des actions.

Afin de mettre en œuvre ces différents objectifs, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dispose de deux types de ressources principales :

- Les recettes statutaires :
  - Les contributions des collectivités membres (Région, Départements, EPCI et Communes)
  - Une dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat.
 Même si leur montant peut varier d'une année à l'autre, ces recettes sont acquises au Syndicat mixte. Elles représentent environ 47% des dotations et subventions annuelles.
  
- Les recettes sur opérations.
 

Il s'agit de moyens affectés à des opérations précises et identifiées par des financeurs publics ou des partenaires (Europe, Etat, ADEME, agences de l'eau, etc.) mais également par des collectivités membres.

Ces recettes sont variables d'une année à l'autre en fonction des politiques européennes, nationales ou locales conduites par les financeurs et de la capacité du Syndicat mixte à les mobiliser. Leur part dans les dotations et subventions annuelles est d'environ 53%.

Ces recettes ont la particularité d'être souvent perçues après la réalisation des actions avec un décalage pouvant atteindre plusieurs exercices budgétaires.

Les orientations budgétaires exposées dans le présent document sont donc la traduction financière de la synthèse entre les missions dévolues au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de la Charte 2018-2033, les engagements pris auprès de ses financeurs et en particulier ceux formalisés dans le Contrat de Parc 2023-2026 et les moyens budgétaires alloués.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation d'apporter aux élus des informations sur la situation budgétaire et financière de la collectivité ainsi que ses effectifs afin d'éclairer les perspectives budgétaires qui sont proposées.

Il expose dans une première partie les évolutions constatées sur les exercices précédents sur le résultat provisoire de l'exercice 2023.

Sur la base de ces évolutions, les perspectives pour l'année 2024 sont présentées en seconde partie.

Enfin, la dernière partie présente un éclairage sur la structuration et l'évolution des effectifs.

Au vu de ces orientations, des discussions auxquelles elles pourront donner lieu et des derniers arbitrages qui seront rendus dans les prochaines semaines, un budget primitif sera soumis au vote du Comité syndical lors de sa prochaine séance.

## PARTIE I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2020-2023

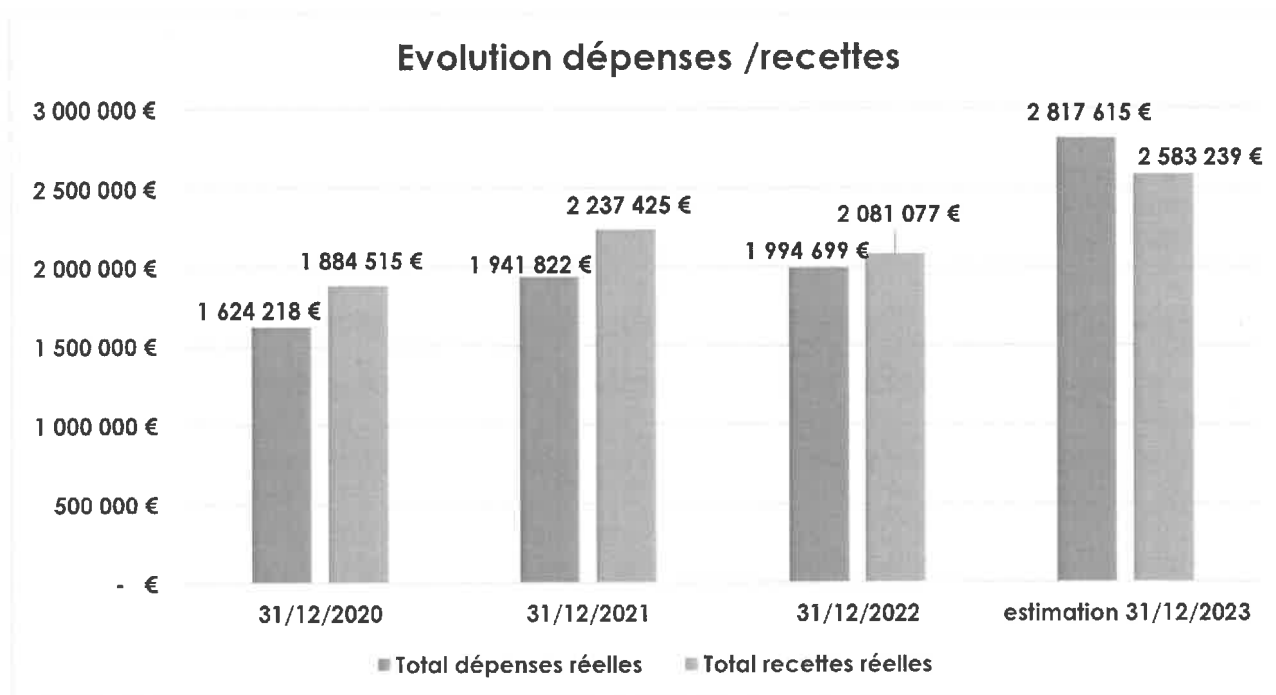
Dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire, cette première partie retrace les évolutions et dynamiques des exercices antérieurs.

L'exercice 2023 n'étant pas clos, c'est une estimation du budget réalisé de l'exercice en cours qui est ici proposée. Les montants définitifs seront présentés au Comité syndical au premier semestre 2024 lors de l'examen du compte administratif.

Afin de présenter les évolutions sur les quatre exercices allant de 2020 à 2023, seules les dépenses et recettes réelles ont été prises en compte.

Les opérations dites d'ordre (transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement ne correspondant pas à des décaissements ou encaissements réels) ainsi que les résultats reportés d'un exercice à l'autre ne sont donc pas indiqués.

### 1 - Evolution 2020-2023 : analyse globale



Après une année 2020 fortement impactée par la crise du COVID-19, les deux exercices suivants ont été marqués par une reprise progressive de l'activité du Syndicat mixte.

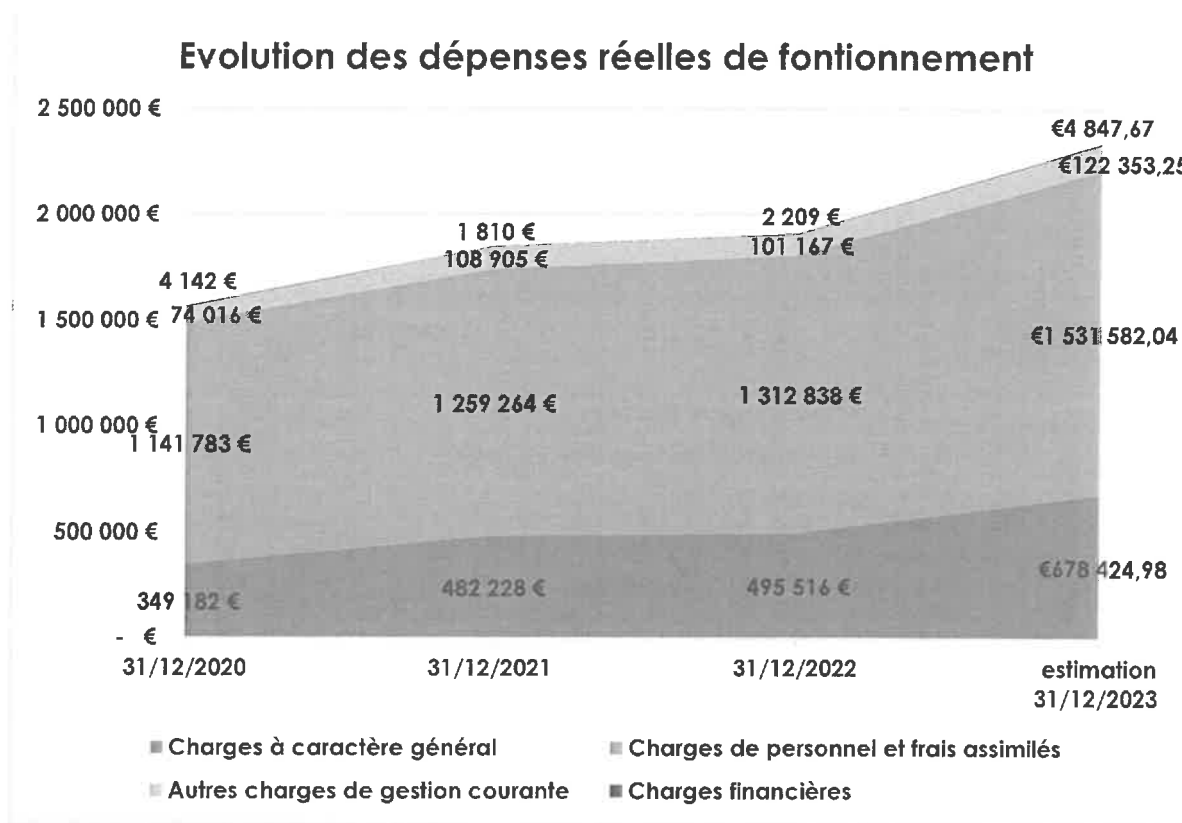
L'année 2023 a permis l'amplification des actions du Parc, notamment en ce qui concerne :

- l'axe 1 de la Charte (préservation des richesses) : missions Natura 2000, Abeilles sauvages, Projets agro-environnementaux(PAEC), mission Eau, mission Grands prédateurs
- l'axe 2 de la Charte (valorisation des ressources) : stratégie et foncier agricole, charte forestière de territoire et tourisme.

Des investissements structurants ont par ailleurs été réalisés, détaillés plus loin dans le document. Il est à noter également que l'inflation beaucoup plus prononcée qu'auparavant et les différentes mesures nationales de revalorisation des rémunérations ont eu des effets notables sur le budget 2023.

## 2 - Evolution 2020-2023 : analyse détaillée par section

### A - Section de fonctionnement-dépenses



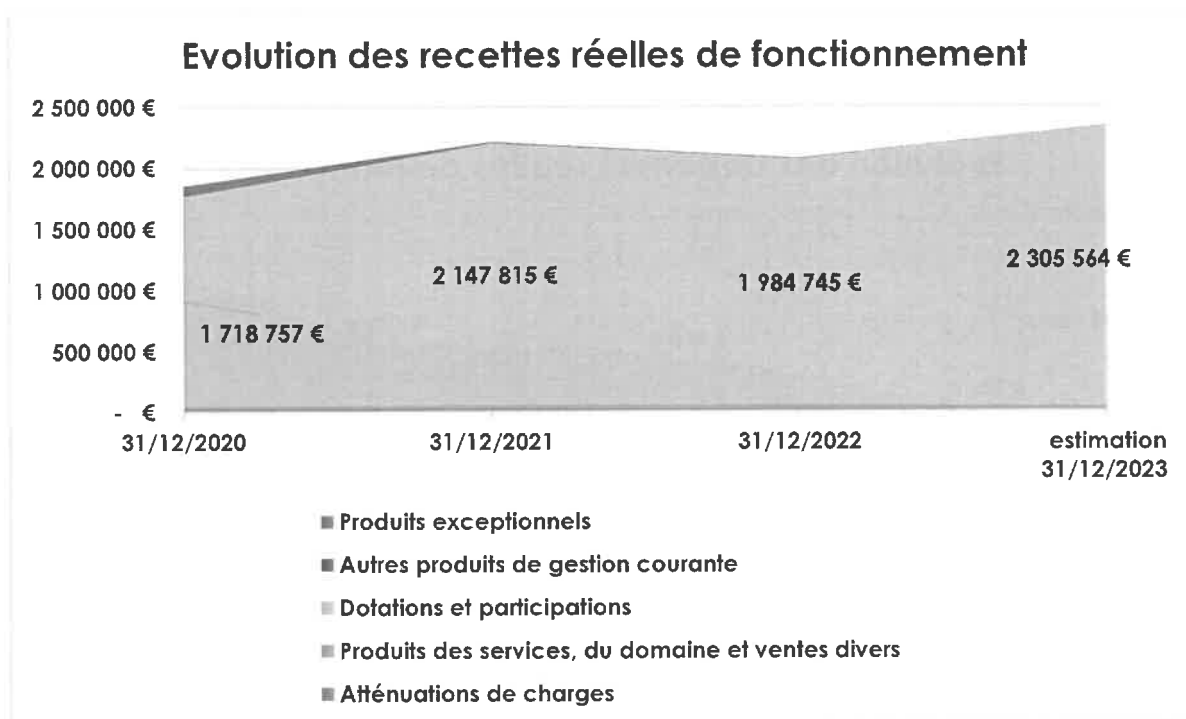
La hausse des charges à caractère général correspond pour sa plus grande part aux prestations supplémentaires requises par le développement des actions dans le cadre de la Charte. Ces charges sont en partie compensées par les financements sur opération issues de subventions spécifiques. A cela il faut ajouter les effets de l'inflation sur l'ensemble des charges courantes et en particulier sur l'énergie.

L'augmentation des charges de personnel est également la traduction de la mise en œuvre de nouvelles actions soit pour des emplois créés en cours d'année 2022 et maintenant présents en année pleine (Natura 2000, Grands prédateurs, Abeilles sauvages) ou pour des postes nouveaux en 2023 (Projets agro-environnementaux et climatiques - PAEC, mobilité douce).

Par ailleurs plusieurs postes restés vacants pendant une partie de l'année 2022 ont pu être pourvus en 2023 (Charte forestière, Evaluation).

Enfin, les différentes mesures prises pour soutenir la rémunération des personnels afin de compenser la hausse du coût de la vie ont eu un effet sur ces charges (augmentation du SMIC, du point d'indice de la fonction publique, refonte des catégories C et B, prime pouvoir d'achat).

## B - Section de fonctionnement-recettes

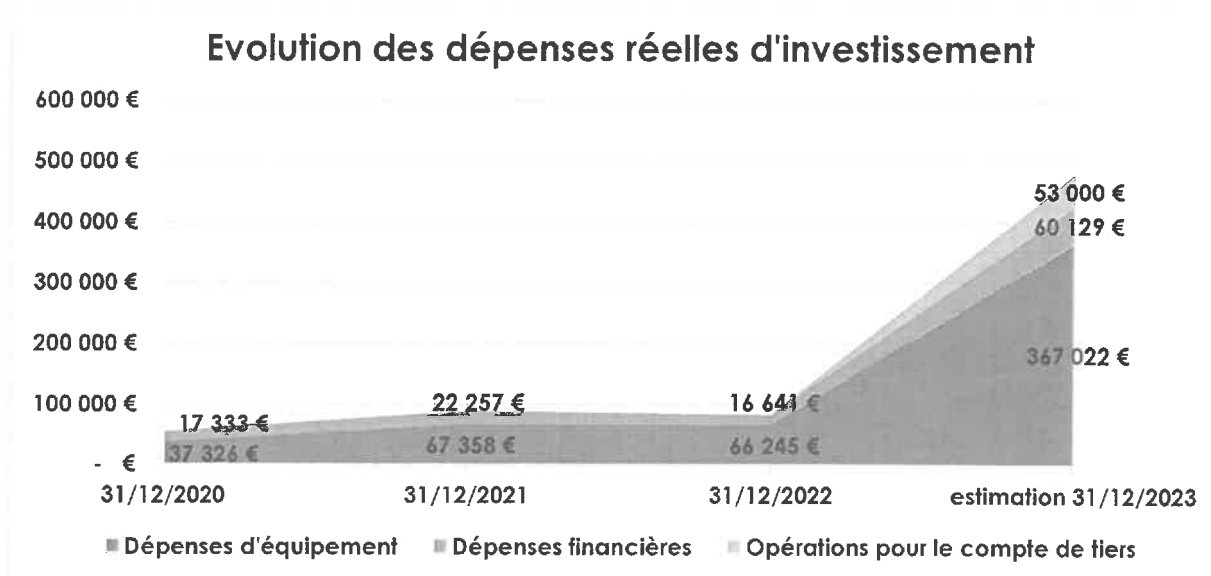


	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	estimation 31/12/2023
Atténuations de charges	35 811 €	27 934 €	19 806 €	5 669 €
Produits des services, du domaine et ventes divers	16 450 €	31 793 €	36 797 €	35 517 €
Dotations et participations	1 718 757 €	2 147 815 €	1 984 745 €	2 305 564 €
Autres produits de gestion courante	1 €	402 €	239 €	3 189 €
Produits exceptionnels	85 954 €	11 604 €	7 860 €	2 140 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 856 973 €</b>	<b>2 219 548 €</b>	<b>2 049 447 €</b>	<b>2 352 079 €</b>

La quasi-totalité des recettes de fonctionnement provient des dotations et participations. Au sein de ces dotations et participations :

- Les contributions statutaires sont restées stables sur les dernières années.
- La dotation de l'Etat a connu une augmentation significative en 2023 (+30 000 € soit une augmentation de 30%).
- Les subventions ont enregistré une progression sensible d'environ 300 000 € correspondant à des financements que le Syndicat mixte a mobilisés pour la réalisation de ses nouvelles actions.

## C - Section d'investissement-dépenses



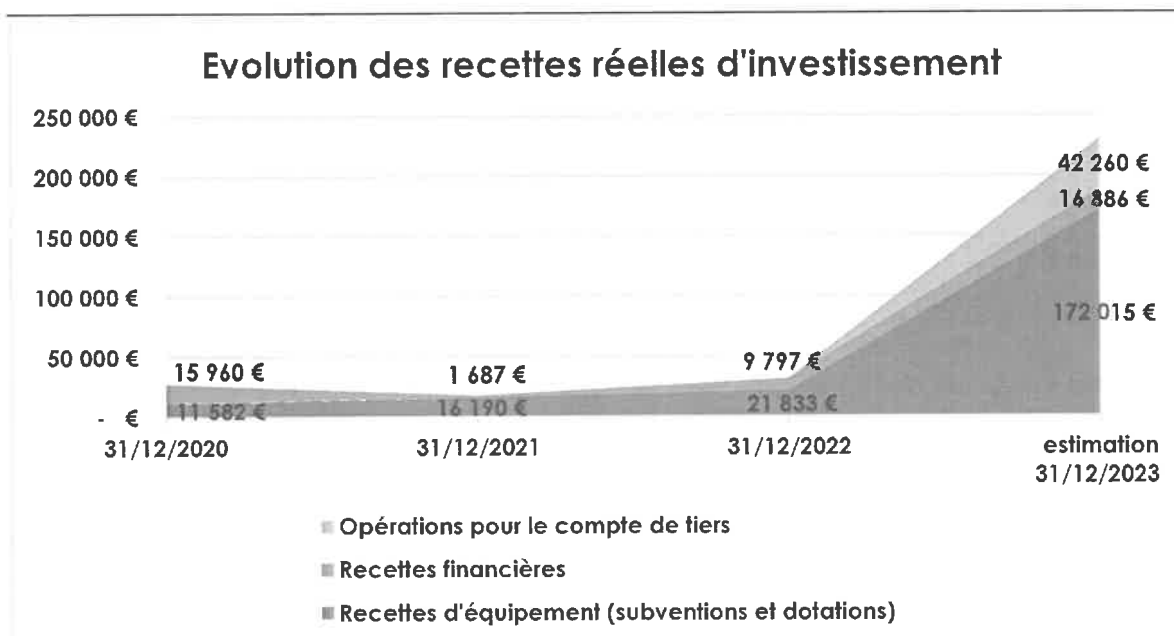
Après avoir été principalement consacrés au renouvellement des équipements de 2020 à 2022, les investissements ont été relancés en 2023 avec en particulier des immobilisations non récurrentes dans le cadre des missions du Parc dont :

- Transformation du four à pain de la maison du Parc en espace multimédia à l'intention des visiteurs (ouverture en juillet 2023),
- Acquisition d'une cabane mobile à destination des groupements pastoraux,
- Achat de matériel de protection contre les grands prédateurs,
- Acquisition de parcelles de forêts anciennes.

Les dépenses financières ont également été plus élevées que les années précédentes en raison du versement de plusieurs avances remboursables au cours des exercices suivants à IPAMAC et à l'APML.

Par ailleurs, des opérations pour des tiers du Parc ont été réalisées et sont comptabilisées en dépenses d'investissement en 2023 (travaux d'aménagement pour le compte de collectivités ou de particuliers dans le cadre des actions Abeille sauvage et Urbanisme).

## D - Section d'investissement-recettes



En contrepartie des dépenses d'investissement plus importantes, des subventions d'équipement ont été reçues, ce qui se traduit par une augmentation importante des recettes d'investissement.

La part non financée par des subventions a pu être imputée sur l'excédent reporté. Aucun emprunt n'a donc été contracté dans ce cadre.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à la contrepartie financière des immobilisations réalisées pour les collectivités adhérentes.

### 3 – Evolution 2020-2023 : résultat

	2020	2021	2022	estimation 31/12/2023
Résultat à la clôture fonctionnement	179 759 €	437 985 €	483 063 €	419 310 €
Résultat à la clôture investissement	301 431 €	338 809 €	373 368 €	169 731 €
<b>Total</b>	<b>481 190 €</b>	<b>776 794 €</b>	<b>856 432 €</b>	<b>589 041 €</b>



## 4 - Etat de la dette

### A - Structure de la dette :

Un seul emprunt était encore en cours au sein du Syndicat en 2023. Celui-ci été soldé en juin.

Intitulé	Organisme prêteur	Montant emprunté	Date de contractualisation	Date première échéance	Date dernière échéance
Réalisation de la Maison du Parc	Crédit Agricole Centre France	120 000,00 €	2014	01/06/2014	01/06/2023

### B - Encours de la dette :

Prévision 2024 : 0 €.

Pour 2024, il n'est pas prévu d'avoir recours à des ouvertures de crédits d'emprunt.

### C - Encours à court terme :

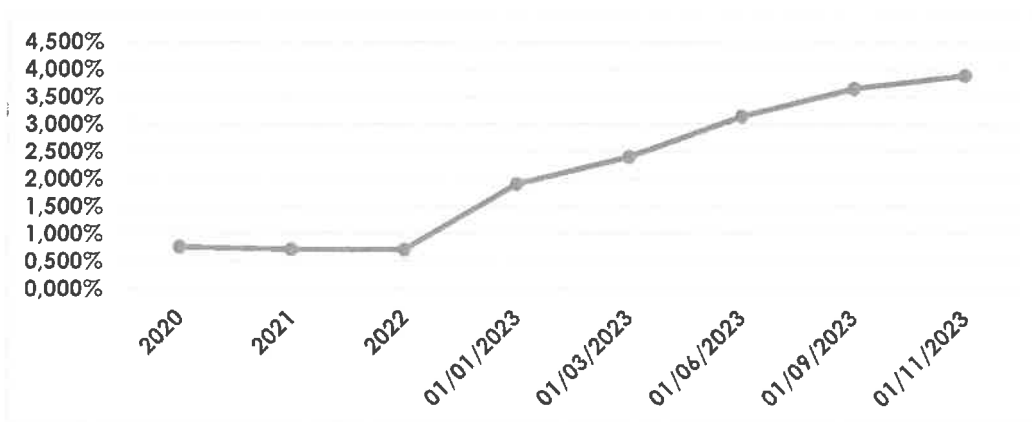
Le décalage entre la réalisation des actions et la réception des subventions engendre la nécessité d'avoir recours à l'utilisation d'une ligne de trésorerie par le PNR.

Depuis 2023, le taux d'intérêt concernant la ligne de trésorerie est passé d'un taux fixe annuel à un taux variable.

Pour 2023, il était indexé sur l'ESTER (taux interbancaire de la zone euro) + 0,5%.

Pour 2024, le taux d'intérêt sera de nouveau variable, basé sur le taux indexé ESTER + 0,47%. La ligne de trésorerie a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 500 000 €.

Evolution des taux d'intérêts sur la ligne de trésorerie :



La ligne de trésorerie est principalement utilisée dans les premiers mois de l'année en attendant le versement des contributions statutaires qui ne peuvent intervenir qu'après le vote du budget primitif.

### 3 - Les indicateurs financiers

#### A- Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie :

Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie sont déterminés au moment de l'arrêté des comptes. Ils sont issus d'une image figée des comptes au jour du 31/12.

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle le Parc pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

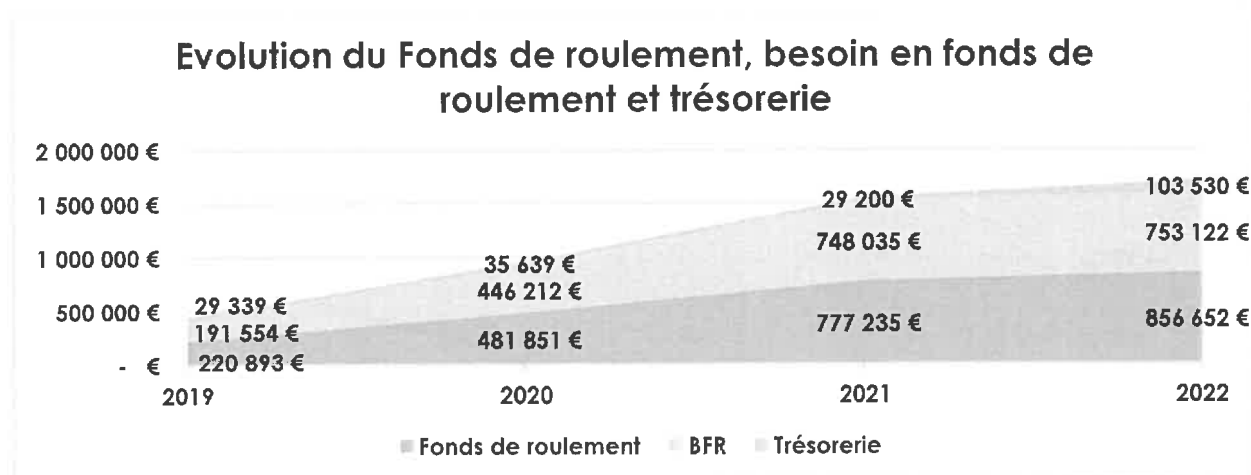
Le Fonds de roulement net global (FRNG) doit être positif ; s'il est négatif, il constitue un point de fragilité. Sur le Parc, ce dernier est positif sur chaque exercice.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

L'augmentation du BFR est principalement due à la hausse des produits constatés d'avance ; ces derniers découlant du décalage entre la fin de réalisation des actions et la perception des subventions.

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor le dernier jour de l'exercice.

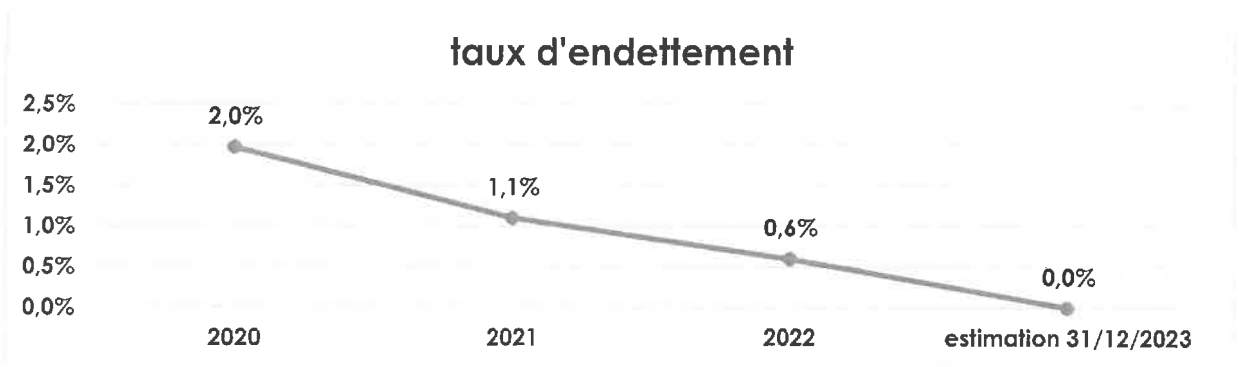
Les montants concernant la trésorerie et le fonds de roulement dépendant de l'encaissement et du décaissement réels des recettes et dépenses, il n'est pas possible de l'estimer à priori.



#### B- Taux d'endettement

Le taux d'endettement permet de mesurer la charge de la dette par rapport à ces recettes.

Pour le Parc, le taux d'endettement a diminué tous les ans, en corrélation avec le remboursement du seul emprunt contracté.



## PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les orientations budgétaires 2024 sont présentées selon la nouvelle norme comptable M57.

Outre ses actions propres, le Parc, par le biais des programmes qu'il porte et qu'il anime, mobilise ou aide à la mobilisation des financements extérieurs pour des projets en faveur du territoire.

Il peut s'agir des Mesures agro-environnementales et climatiques - MAEC (actions conjointe biodiversité/agriculture) qui représentent ainsi des retours directs aux agriculteurs ou des dispositifs d'aides aux maîtres d'ouvrage externe (MOE), les + Parcs, financés par la Région dans le cadre du Contrat Parc au bénéfice des collectivités, entreprises et habitants du territoire. Ces financements sont directement versés aux bénéficiaires et n'apparaissent donc pas dans le budget parc.

### I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2024 en section de fonctionnement proposé s'élève à **2 811 470 €**.

#### A - Dépenses :

Chapitre	Budget 2023	Estimation 31/12/2023	Prévisions 2024
C011 Charges à caractère général	1 018 065 €	678 425 €	870 320 €
C012 Charges de personnel et frais assimilés	1 549 223 €	1 531 582 €	1 666 800 €
C65 Autres charges de gestion courante	140 072 €	122 353 €	142 020 €
<b>Total des dépenses de Gestion courante</b>	<b>2 707 360 €</b>	<b>2 332 360 €</b>	<b>2 679 140 €</b>
C66 Charges financières	4 378 €	4 848 €	7 000 €
C67 Charges exceptionnelles	257 €	257 €	550 €
C68 Dotations aux provisions	24 575 €	0 €	25 000 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 736 570 €</b>	<b>2 337 464 €</b>	<b>2 711 690 €</b>
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections-Dotation aux amortissements	86 066 €	82 153 €	99 780 €
C022 Dépenses imprévues	50 000 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 872 636 €</b>	<b>2 419 618 €</b>	<b>2 811 470 €</b>

## **B - Recettes :**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Estimation 31/12/2023</b>	<b>Prévisions 2024</b>
C013 Atténuations de charges	2 000 €	5 669 €	8 500 €
C70 Produits des services, du domaine et ventes divers	12 100 €	35 517 €	17 400 €
C74 Dotations et participations	2 367 632 €	2 305 564 €	2 350 480 €
C75 Autres produits de gestion courante	0 €	3 189 €	0 €
<b>Total des recettes de Gestion courante</b>	<b>2 381 732 €</b>	<b>2 349 939 €</b>	<b>2 376 380 €</b>
C77 Produits exceptionnels	6 000 €	2 140 €	0 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 387 732 €</b>	<b>2 352 078 €</b>	<b>2 376 380 €</b>
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 841 €	3 786 €	15 780 €
C002 Résultat N-1 reporté (provisoire)	483 063 €	483 063 €	419 310 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 872 636 €</b>	<b>2 838 928 €</b>	<b>2 811 470 €</b>

## **2 – Estimation détaillée**

### **A - Dépenses :**

Dans les éléments donnés ci-dessous, ne sont abordés que les chapitres significatifs. Il est entendu par dépenses d'animation, les charges de personnel affectées directement à la réalisation des différents projets. Les dépenses d'action correspondent à toutes les autres charges nécessaires à la réalisation des projets hors les frais de personnel.

### **Répartition des charges à caractère général et charges de personnel**



#### ▪ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Elles intègrent en premier lieu les charges de fonctionnement général qui ne peuvent être affectées directement aux actions menées par le Parc.

Les charges de fonctionnement général comprennent les frais d'énergie, de location et d'entretien des locaux, la maintenance des matériels (en particulier le parc informatique et automobile), les taxes, les frais de déplacements des agents, les fournitures administratives, les

primes d'assurance, les frais d'insertions obligatoires pour les marchés, les frais d'affranchissements et les frais téléphoniques. Cette part de frais représente environ 23.8% des charges de ce chapitre.

Outre ces charges de fonctionnement général, ce chapitre comptabilise les dépenses affectables aux actions : il s'agit principalement des rémunérations d'intermédiaires, séminaires, études, formation, publications et communications. La part de ces dépenses représente environ 76.2% des charges de ce chapitre.

Les actions prévues sur 2024 sont dans la continuité de celles déjà effectuées sur 2023.

Néanmoins, une action particulière est prévue pour l'organisation de la fête des 20 ans du Parc et est budgétée à hauteur de 60 000€.

Concernant la Maison du Parc, des travaux d'entretien plus importants seront à prévoir sur l'année 2024, avec notamment la réfection des canalisations et des travaux sur la prévention du risque radon suite au diagnostic complémentaire qui a été effectué en 2023.

Compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, il est proposé de prendre en compte dans l'évolution des coûts un taux moyen d'inflation de +2.8% par rapport à 2023, conformément aux prévisions nationales.

De plus, suite au retour et aux différents échanges avec notre fournisseur en énergie électrique, nous prévoyons une hausse prévisionnelle de +20% pour le bâtiment de la maison du Parc.

#### ▪ **Les charges de personnel** (chapitre 012)

Les prévisions d'évolution des dépenses de personnel prennent en compte :

- La rémunération en année pleine de cinq emplois non pourvus sur tout ou partie de l'année 2023 (Ressource en eau, Mission Projets agro-environnementaux et climatiques - PAEC, Mobilité, Accueil et animation, Evaluation et animation territoriale) pour 61 000 € financés à 64%
- La création d'un emploi non permanent chargé de la révision des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 pour 28 000 € (complètement financé)
- Les revalorisations des traitements des agents liées à des mesures à portée nationale (attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents, refonte de certaines grilles de rémunération) pour 27 300 €
- L'augmentation de 1 point au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la cotisation retraite CNRACL pour les agents fonctionnaires pour 2 500 €
- Les revalorisations individuelles de rémunération pour 12 agents en 2024 en fonction de leur ancienneté pour 10 800 €
- Les diminutions liées au temps partiel d'agents et la fin des emplois non permanents présents en 2023 pour -16 600 €.

#### **B - Recettes :**

En l'absence de fiscalité propre, les recettes de fonctionnement courant du Syndicat mixte sont constituées :

- des contributions statutaires des membres (Région, Départements, communes, EPCI) qui représentent environ 41% des recettes de fonctionnement du Parc ;
- de la contribution de l'Etat, qui représente 5,5% des recettes de fonctionnement du Parc

- des recettes propres liées aux activités du Parc (ventes la maisonnette, locations de vélo à assistance électrique, prestations effectuées par les agents à l'extérieur) qui représentent 1% des recettes ;
- et des participations et subventions reçues au titre des programmes d'actions (52.5% des recettes).

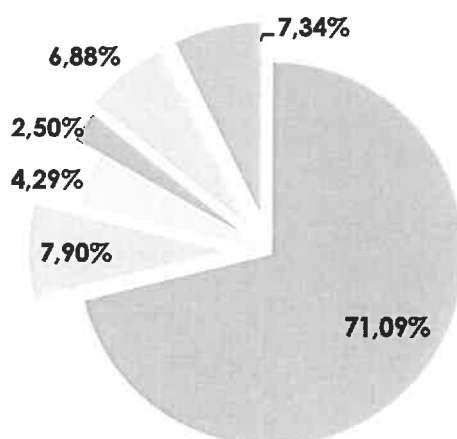
- **Participations et contributions (chapitre 74)**
  - **Les contributions statutaires**

Il s'agit de la participation statutaire des collectivités membres du Syndicat. Les dotations statutaires participent au financement des charges de structure ainsi qu'à l'autofinancement du programme d'actions.

Les dotations statutaires sont définies à l'article 22 des statuts du syndicat mixte.

Après une évolution de 2018 à 2020, celles-ci sont stables depuis 2021. **Il est proposé de ne pas les faire évoluer en 2024.**

	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Région	694 764,00 €	694 764,00 €	693 330,00 €
Département 19	77 221,20 €	77 221,20 €	76 974,80 €
Département 23	41 904,80 €	41 904,80 €	41 848,80 €
Département 87	25 000,00 €	25 000,00 €	24 430,00 €
Communautés de communes	67 187,40 €	67 187,40 €	67 040,00 €
Communes	71 765,40 €	71 765,40 €	71 630,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>977 842,80 €</b>	<b>977 842,80 €</b>	<b>975 253,60 €</b>



- Région
- Département 19
- Département 23
- Département 87
- Communautés de communes
- Communes

- **La contribution de l'État (chapitre 74)**

Il s'agit de la dotation annuelle de l'Etat au fonctionnement (Ministère de l'Ecologie).

Montant prévisionnel : **130 000 €**

- **Les subventions sur actions et animations** (chapitre 74)

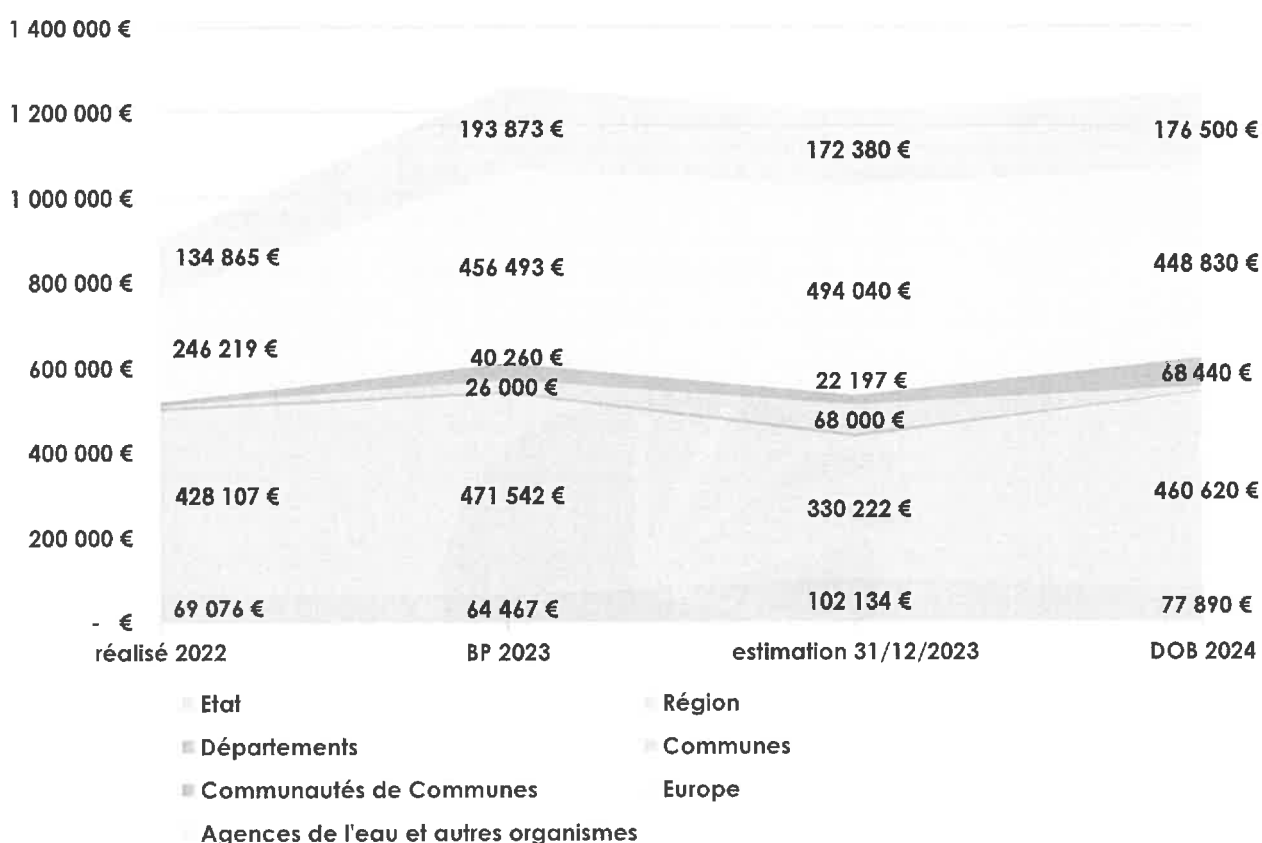
Il s'agit des recettes spécifiques, des subventions qui sont attribuées par les financeurs pour la mise en œuvre et l'animation des actions dans le cadre du contrat Parc ou dans le cadre de programmes spécifiques portés par le Parc.

En 2024, la participation de l'Europe sur le projet Horizon Europe est renforcée afin de proposer des actions d'adaptation au dérèglement climatique comme la restauration de zones humides dégradées, la restauration de la continuité écologique, la restauration de ripisylve.

Des subventions sont prévues par les agences de l'eau pour financer un nouveau projet concernant la gestion de la ressource en eau.

La participation de la Région comprend également des opérations non comprises dans le contrat Parc, comme le programme sur les grands prédateurs.

### Evolution des subventions par financeurs (actions et postes)

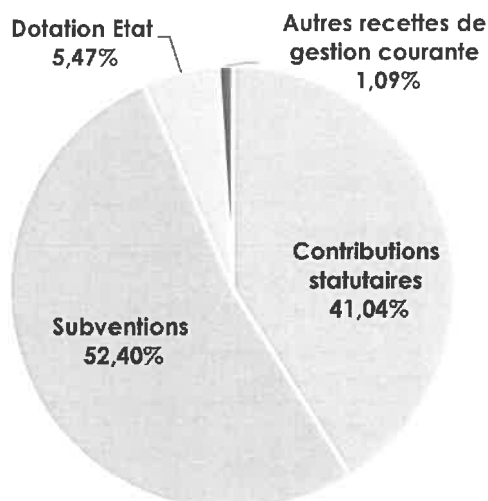


### Répartition globale des recettes :

La part statutaire des recettes restent stable. La part des subventions relatives aux actions et animations baisse légèrement du fait que sur 2024 une part importante des actions seront réalisées sur la section investissement. Il s'agit d'opérations de travaux effectués pour le compte de tiers concernant principalement le projet abeilles sauvages, horizon europe et l'urbanisme.



Les subventions relatives à ces actions sont donc classées également dans la section investissement.



## II. BUDGET D'INVESTISSEMENT :

### 1 - Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2024 en section d'investissement proposé s'élève à **561 560 €** en dépenses et **623 781 €** en recettes (y compris le report des années antérieures).

#### A - Dépenses :

Chapitre	BP 2023	Estimation 31/12/2023	DOB 2024
C20 immobilisations incorporelles	3 450 €	2 000 €	15 000 €
C204 Subventions versées	- €	10 740 €	- €
C21 immobilisations corporelles	433 225 €	344 287 €	227 770 €
C23 immobilisations en cours	10 000 €	9 995 €	10 000 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>446 675 €</b>	<b>367 022 €</b>	<b>252 770 €</b>
C16 Emprunts et dettes assimilées	12 000 €	12 000 €	- €
C27 Autres immobilisations financières	65 821 €	48 129 €	- €
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>77 821 €</b>	<b>60 129 €</b>	<b>- €</b>
C45 Opérations pour le compte de tiers	- €	53 000 €	279 580 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>524 496 €</b>	<b>480 151 €</b>	<b>532 350 €</b>
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 841 €	3 786 €	15 780 €
C41 Opérations patrimoniales		20 000 €	13 430 €
C020 Dépenses imprévues	15 000 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>541 337 €</b>	<b>503 937 €</b>	<b>561 560 €</b>

## **B - Recettes :**

Chapitre	Budget 2023	Estimation 31/12/2023	Prévisions 2024
C13 Subventions d'investissement (dont RAR)	193 540 €	172 015 €	88 120 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>193 540 €</b>	<b>172 015 €</b>	<b>88 120 €</b>
C10 Dotations, fonds divers et réserves	11 553 €	11 553 €	- €
C27 Autres immobilisations financières	14 933 €	5 333 €	- €
C024 Produits des cessions d'immobilisations	6 000€		- €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>32 486 €</b>	<b>16 886 €</b>	<b>0 €</b>
C45 Opérations pour le compte de tiers		42 260 €	266 150 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>226 026 €</b>	<b>231 161 €</b>	<b>354 270 €</b>
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 066 €	82 153 €	99 780 €
C41 Opérations patrimoniales		20 000 €	
C001 Résultat reporté ou anticipé (provisoire)	340 354 €	340 354 €	169 731 €
<b>TOTAL</b>	<b>646 446 €</b>	<b>673 668 €</b>	<b>623 781 €</b>

## **2 - Estimation détaillée**

### **A - Dépenses :**

- **Opération d'équipements** (chapitre 20, 21, 23 \_hors RAR) :

Il s'agit essentiellement d'investissements nécessaires pour la mise en application des actions. En 2024, il est envisagé de nouveaux investissements en plus du renouvellement annuel du matériel ; ci-dessous les principaux d'entre eux :

2051 – Refonte du site internet	15 000,00€
2117 – Acquisition foncière	30 000,00€
2158 - Matériels protection grands prédateurs	8 000,00 €
2158 – Matériel pour suivi du programme horizon Europe (piézomètre, sonde thermique,...)	32 000,00€
2181 - Borne recharge électrique	6 000,00€
2182 – Vélos à Assistance Electrique (VAE)	20 000,00€
2188 – Aménagements sur les sites d'interprétation, maison du parc	29 052,00 €

- **Opération pour le compte de tiers & subventions d'équipement versées en nature :**

Dans le cadre de ses actions, le Parc effectue des investissements, notamment des travaux de réaménagement sur des terrains ne lui appartenant pas. Ces opérations sont désormais comptabilisées en investissement alors qu'elles apparaissaient précédemment dans la section de fonctionnement.

Il s'agit notamment :

- d'actions d'aménagement de terrain auprès de collectivités ou de propriétaires privés dans le cadre du programme Life Wild Bees (programme européen sur les abeilles sauvages). Ces actions sont subventionnées par l'Europe à hauteur de 80% ;
- de projets d'aménagement dans le cadre des ateliers d'urbanisme rural auprès de collectivités. Ces programmes seront financés à hauteur de 25% par les communes concernées et à hauteur de 50% par la Région dans le cadre du Contrat Parc ;
- de restauration de zones humides, de berges, de travaux d'aménagement dans le cadre du projet Horizon Europe. Ces dépenses seront financées 100% par l'Europe.

▪ **Dépenses financières**

Aucune dépense financière n'est envisagée en 2024 du fait de la fin du remboursement de l'emprunt contracté lors de l'acquisition de la Maison du Parc et de l'absence d'avances à consentir contrairement à 2023 (avances IPAMAC – Interparcs Massif central et APML – Association pour le pastoralisme de la Montagne limousine).

**B - Recettes :**

▪ **Opération pour le compte de tiers (chapitre 45) :**

Les subventions et recettes perçues en contrepartie des aménagements et équipements réalisés pour des tiers mentionnés au paragraphe précédent sont enregistrées à ce chapitre.

▪ **Subventions d'investissement (chapitre 13\_hors RAR) :**

Il s'agit des aides perçues sur les opérations d'équipements réalisées pour le compte du Syndicat mixte, hors des opérations de mandat pour compte de tiers.

Dans la mesure où le Parc réalise moins d'opérations d'équipement en 2024 qu'en 2023, les recettes correspondantes diminuent en proportion.

**Evolution des subventions d'investissement par financeurs**

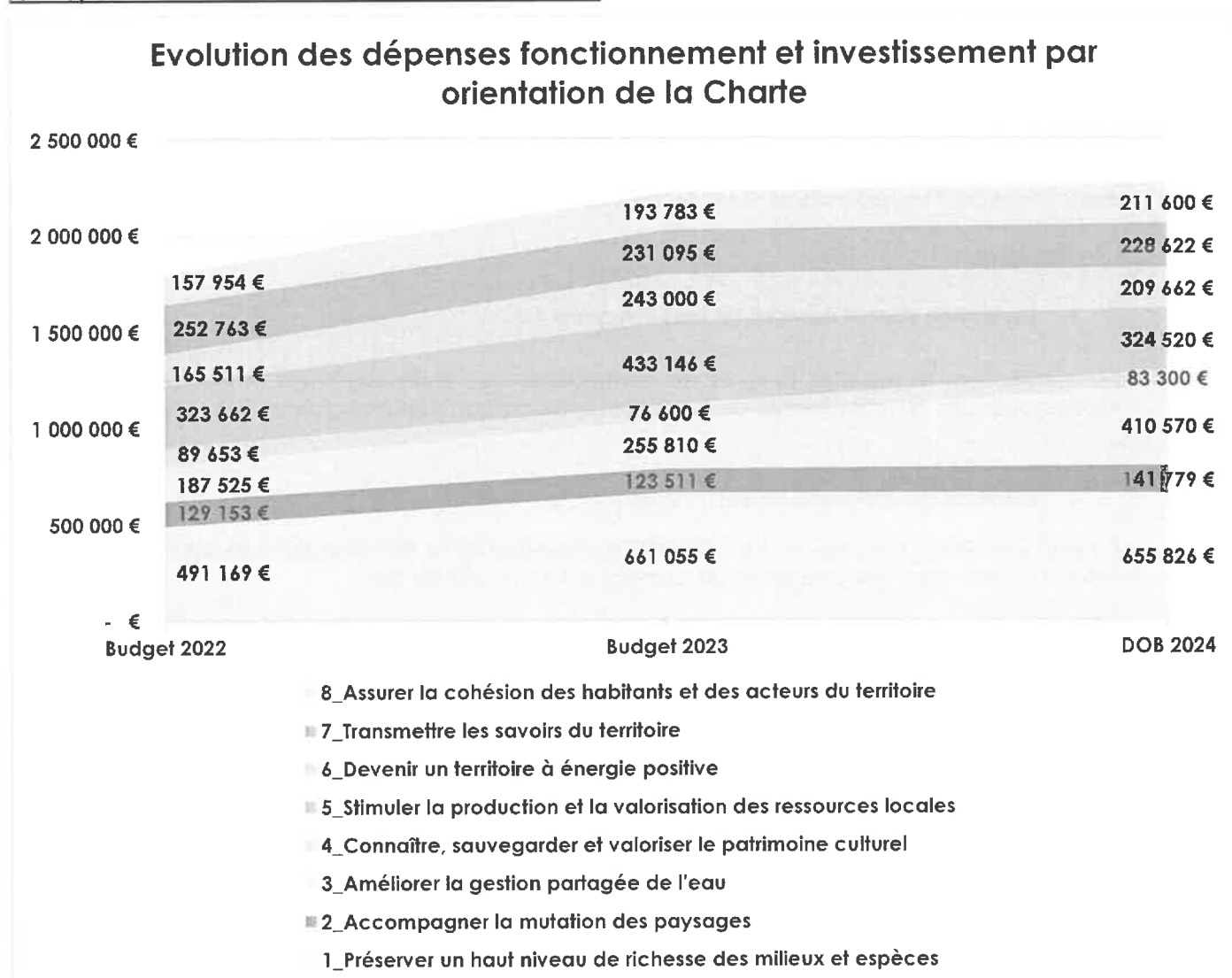


### III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA CHARTE (PAR ORIENTATION)

Cette partie présente l'évolution envisagée du budget affecté directement aux actions du Parc (hors dépenses de fonctionnement) en fonction des 8 orientations de la Charte.

#### 1. Evolution toutes sections confondues (fonctionnement et investissement)

##### A - Dépenses de fonctionnement et d'investissement :



En 2024, il est envisagé d'une part une consolidation des dépenses engagées sur certaines orientations :

- Orientation 1 : Préservation des milieux et des espèces avec toujours un fort engagement du Parc sur ces opérations (presque 30% des dépenses totales sur action)
- Orientation 4 : Patrimoine culturel local
- Orientation 7 : Transmission des savoirs

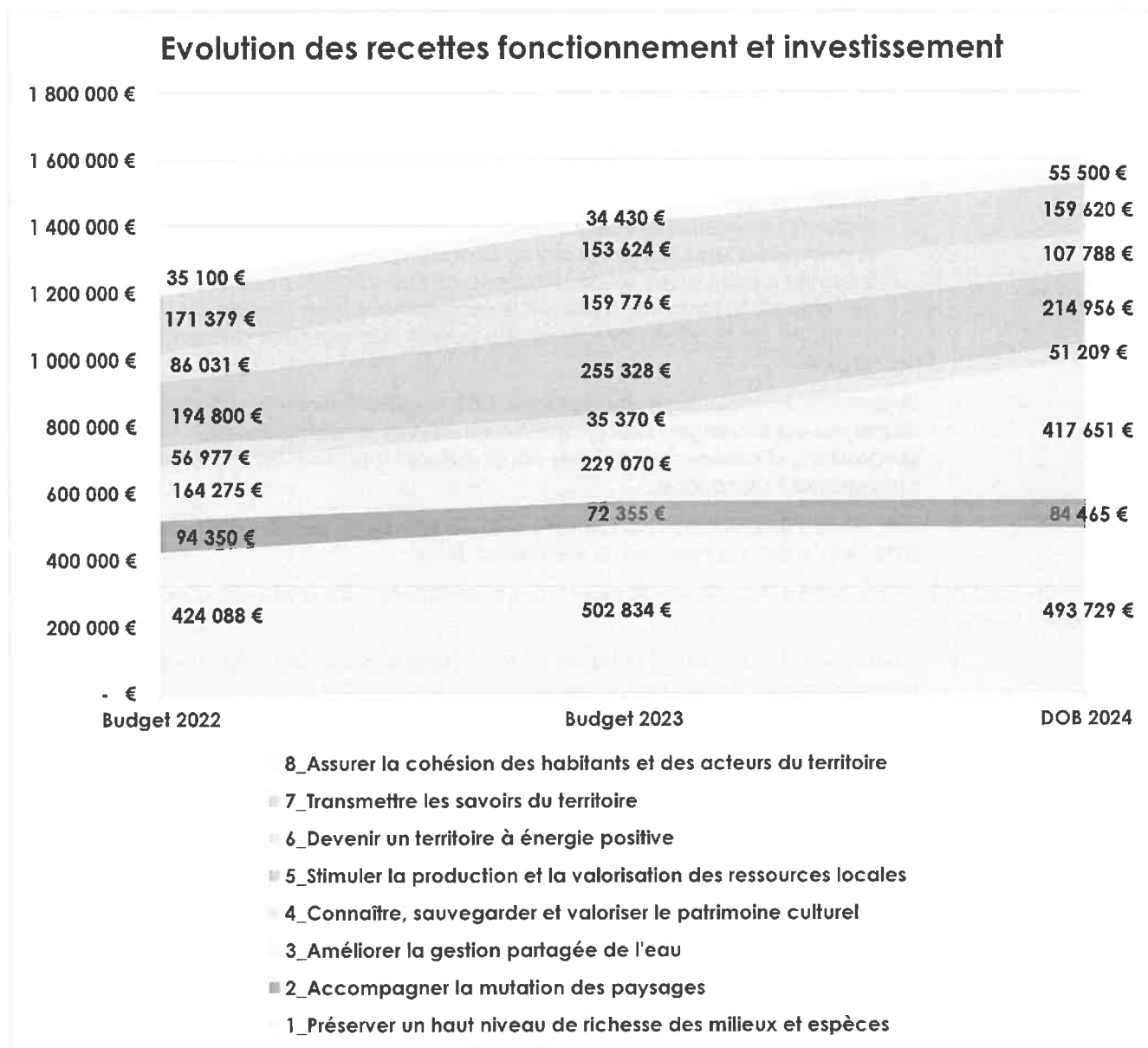
Par ailleurs, certaines orientations seront renforcées :

- Orientation 3 : Gestion partagée de l'eau. Un effort significatif est envisagé sur ce thème, enjeu majeur du territoire rappelé dans le nouveau Contrat parc. Cela se traduit par :
  - ◆ La mise en œuvre du programme Horizon Europe démarré en 2023 : programme européen associant 38 partenaires portant des objectifs de restauration et de gestion des milieux aquatiques. Ce projet est financé en parallèle à 100% par l'Europe ;
  - ◆ Le démarrage de l'action « Ressource en eau » : mise en place d'un dispositif transversal et intégrateur sur la gestion quantitative et les économies d'eau. Ce programme d'accompagnement technique et financier a pour objectifs de réduire la consommation directe et indirecte de l'eau sur le territoire. Il prévoit le recrutement d'un chargé de mission. Ce projet est financé par subvention auprès des agences de l'eau et de la Région.
- Orientation 2 : Urbanisme et paysages. Une augmentation de 15% des dépenses est envisagée afin de mettre en œuvre en particulier un programme d'aménagement des cours d'école intégrant les enjeux du changement climatique.
- Orientation 8 : Cohésion du territoire afin de prévoir les dépenses liées à la Fête des 20 ans du Parc qui se tiendra en 2024.

Enfin, il est prévu une baisse des dépenses pour deux orientations suite à des fins d'opération ponctuelles en 2023 :

- Orientation 5 : Stimuler et valoriser les ressources locales. Des dépenses exceptionnelles en 2023 ne se reproduiront pas en 2024 :
  - ◆ Acquisition d'une cabane pastorale
  - ◆ Participations aux programmes IPAMAC (InterParcs Massif Central) comprenant avances de trésorerie et contributions financières versées en début de programmation tourisme durable et milieux herbacés ouverts.
- Orientation 6 : Territoire à énergie positive. La baisse des dépenses prévisionnelles correspond la non reconduction de deux opérations :
  - ◆ Avance IPAMAC concernant le programme Trame Noire
  - ◆ Achat de VAE (vélo à assistance électrique) ainsi que les supports pour le compte de la communauté de communes des Portes de Vassivière, subventionné par l'ADEME et la DREAL.

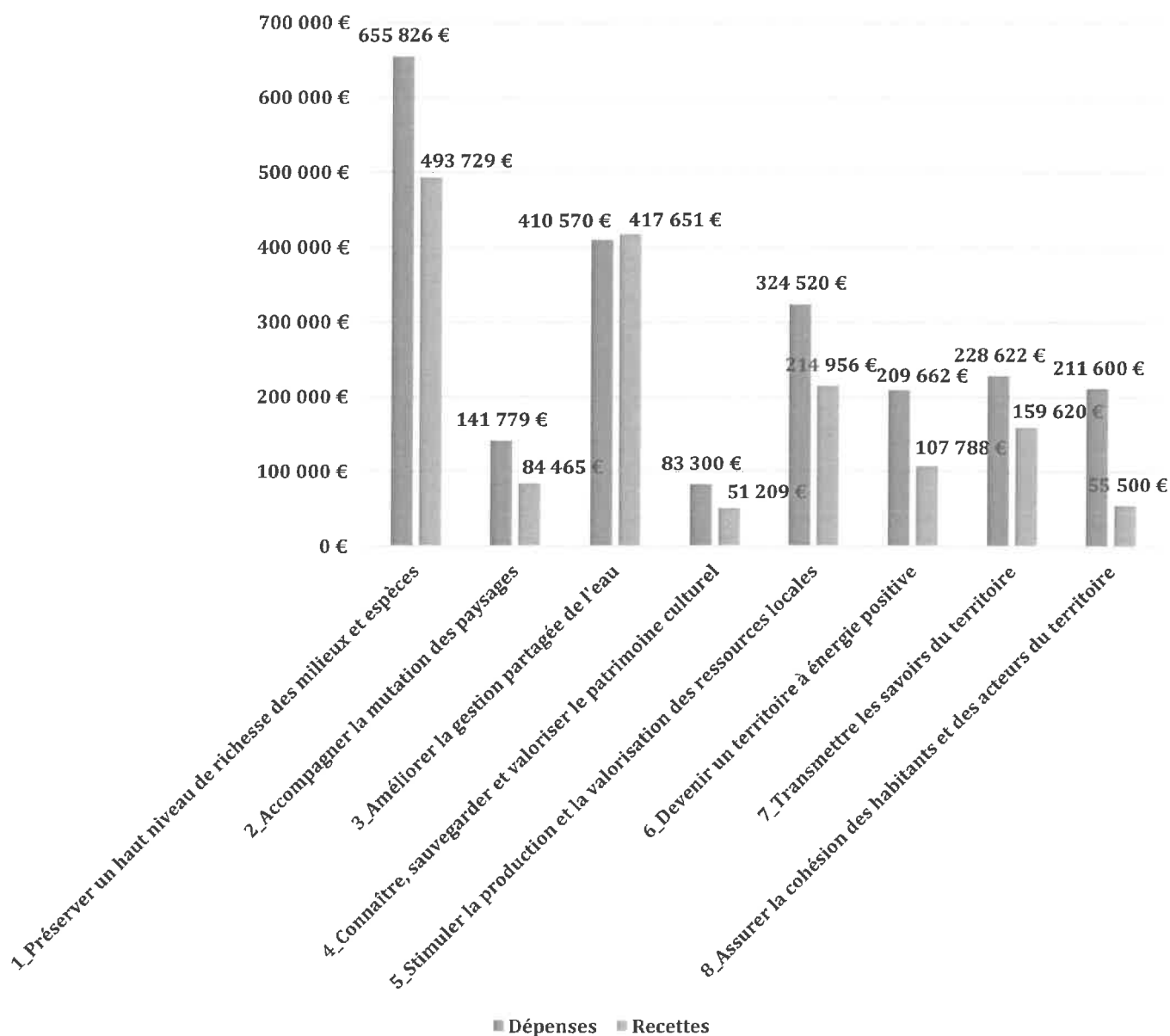
**B - Recettes de fonctionnement et d'investissement :**



L'évolution des recettes est en corrélation avec l'évolution des dépenses.

**C – Graphique : dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :**

**Répartition des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement par orientation de la charte**



## 2- Détail de la section de fonctionnement 2024 par orientation

Ce tableau présente la part du budget de fonctionnement affectée directement aux actions (hors charges de structure).

Les dépenses comprennent l'ensemble des charges dont celles liées à l'animation (charges de personnel).

Les recettes indiquent les financements extérieurs (subventions) hors l'autofinancement apporté par le Parc.

Axe de la charte	Orientation	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Axe 1_Milleevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	548 725 €	420 109 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	131 049 €	78 035 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	158 570 €	168 801 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	83 300 €	51 209 €
Sous-total : Axe 1_Milleevaches territoire patrimonial		<b>921 644 €</b>	<b>718 153 €</b>
Axe 2_Milleevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	323 020 €	214 506 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	187 162 €	107 788 €
Sous-total : Axe 2_Milleevaches territoire en transition		<b>510 182 €</b>	<b>322 294 €</b>
Axe 3_Milleevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	196 570 €	140 700 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	193 600 €	49 500 €
Sous-total : Axe 3_Milleevaches territoire participatif		<b>390 170 €</b>	<b>190 200 €</b>
Programme transversaux ( <i>Observatoire du territoire, évaluation charte</i> )		63 875 €	28 566 €
Sous-total : Programme transversaux		<b>63 875 €</b>	<b>28 566 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 885 871 €</b>	<b>1 259 213 €</b>



### 3 – Détail de la section d'investissement par orientation

Axe de la charte	Dépenses par orientation	Investissement	
		Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	107 101 €	73 620 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	10 730 €	6 430 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	252 000 €	248 850 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel		
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		<b>369 831 €</b>	<b>328 900 €</b>
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	1 500 €	450 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	22 500 €	€
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		<b>24 000 €</b>	<b>450 €</b>
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	32 052 €	18 920 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	18 000 €	6 000 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		<b>50 052 €</b>	<b>24 920 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>443 833 €</b>	<b>354 270 €</b>

## PARTIE III – STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Cette dernière partie présente un bilan de l'évolution des effectifs de 2020 à 2023 et les perspectives pour l'année 2024 en fonction des orientations prévues.

Un bilan social complet sera établi après le clôturé de l'exercice et présenté en même temps que le budget primitif 2024.

### 1 – Evolution 2020 – 2023 en équivalent temps plein

#### A. Par statut

		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/11/2023
<b>Emplois permanents</b>	Fonctionnaires CNRACL	5,9	7,9	7,9	8,6
	Fonctionnaires IRCANTEC	0,34	0,84	0,97	0,97
	<b>Sous-total fonctionnaire</b>	<b>6,24</b>	<b>8,74</b>	<b>8,87</b>	<b>9,57</b>
	Contractuel CDD	16,1	14,3	16,3	16,3
	Contractuel CDI	4,94	5,1	4,8	5,8
	<b>Sous-total contractuel</b>	<b>21,04</b>	<b>19,4</b>	<b>21,1</b>	<b>22,1</b>
<b>Total Permanents</b>		<b>27,28</b>	<b>28,14</b>	<b>29,97</b>	<b>31,67</b>
<b>Emplois non permanents</b>		<b>1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28,28</b>	<b>29,24</b>	<b>31,47</b>	<b>32,67</b>

## B. Par emploi

		31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/11/2023
<b>Filière administrative</b>	Attaché	6,46	6,4	7,8	6,8
	Rédacteur	1	1	0	1
	Adjoint administratif	3	3	3	3
<b>Total filière administrative</b>		<b>10,46</b>	<b>10,4</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>
<b>Filière technique</b>	Ingénieur	15,98	17	17,2	19,9
	Technicien	1	1	2,5	1
	Adjoint technique	0,84	0,84	0,97	0,97
<b>Total filière technique</b>		<b>17,82</b>	<b>18,84</b>	<b>20,67</b>	<b>21,87</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28,28</b>	<b>29,24</b>	<b>31,47</b>	<b>32,67</b>

## C. Par type de fonction

La fonction support concerne les agents affectés au fonctionnement général de la collectivité et à l'encadrement.

La fonction animation concerne les agents directement affectés à la réalisation des actions.

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/11/2023
Fonction support	9,44	8,84	7,97	8,77
Fonction animation	18,84	20,40	23,50	23,90

Ces différents indicateurs montrent une évolution mesurée des effectifs au cours de la période (+15% en 4 ans). Cette progression s'est traduite par une augmentation du nombre des agents chargés de la mise en œuvre directe des actions du Syndicat mixte tandis que les effectifs de la fonction support sont restés relativement stables.

Par ailleurs, la part des agents en statut fonctionnaire ou CDI a progressé régulièrement en lien avec une stabilité plus grande du personnel et avec la volonté de la collectivité de pérenniser les agents dans leur poste.

## 2 – Evolution des effectifs en 2023

Cadre d'emploi	Effectifs au 31/12/2022	Recrutements	Départs	Effectifs au 30/11/2023
<b>Emplois permanents</b>				
Attaché	9 (7,8 ETP)		1/2/23 : chargée de mission Environnement (Retraite), 1 ETP	8 (6,8 ETP)
Rédacteur	0	1/7/23 : chargée d'accueil et d'animation, 1 ETP		1 (1 ETP)
Adjoint administratif	3 (3 ETP)			3 (3 ETP)
Ingénieur	18 (17,2 ETP)	1/3/2023 = Chargée de mission PAEC, 1 ETP 1/6/2023 = Responsable évaluation et animation territoriale, 1 ETP 1/9/2023 = Chargé de mission Charte Forestière, 1 ETP	31/8/2023 = Chargée de mission Charte Forestière, 1 ETP	20 (18,9 ETP*)
Technicien	1 (1 ETP)			1 (1 ETP)
Adjoint technique	3 (0,97 ETP)			3 (0,97 ETP)
<b>Emplois non permanents</b>				
Attaché	0	16/10/2023 = chargée de mission communication, 1 ETP	15/11/2023 = chargée de mission communication, 1 ETP	0
Adjoint administratif	0	1/6/2023 = saisonnière maisonnette, 1 ETP	31/8/2023 = saisonnière maisonnette, 1 ETP	0
Ingénieur	0	6/3/2023 = chargé de mission Mobilité, 1 ETP		1 (1 ETP)
Technicien	2 (1,5 ETP)	16/08/23 = chargé de suivi migration, 0,6 ETP	10/1/2023 = Technicien forêt, 1 ETP 8/5/23 = Chargée Réseau interprétation, 0,5 ETP 15/11/2023 = chargé de suivi migration, 0,6 ETP	0
<b>TOTAL</b>	<b>36 (31,47 ETP)</b>	<b>8 (7,6 ETP)</b>	<b>7 (6,1 ETP)</b>	<b>37 (32,67 ETP*)</b>

\* dont modifications temps partiels non précisées dans ce tableau.

Concernant les emplois permanents en 2023, deux recrutements ont eu lieu sur des postes nouvellement créés :

- Emploi de rédacteur Chargé d'accueil et d'animation.  
Jusqu'en 2022, l'accueil à la maisonnette était assuré par 3 emplois saisonniers couvrant la période d'avril à octobre. Cette organisation avait deux inconvénients : les personnes recrutées avaient peu de connaissances des

missions du PNR, parfois même du territoire et il était difficile de réaliser des accueils ou des animations grand public hors période estivale.

Il a donc été décidé d'adopter un nouveau fonctionnement : la création d'un emploi permanent d'accueil et d'animation secondé pendant la période estivale par un saisonnier pendant une durée de deux mois.

- Emploi d'ingénieur Chargé de mission agriculture (1 ETP). Cette création de poste permet de conforter la nouvelle stratégie Agriculture du Parc. Il est dédié à la poursuite de la mission Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC).

Les deux autres recrutements sur emploi permanent ont été opérés suite à des vacances de poste en remplacement des agents précédents.

Par ailleurs, un emploi d'attaché a été supprimé suite au départ à la retraite de sa titulaire.

### **3 – Effectifs prévisionnels 2024**

---

Les mouvements dans les emplois envisagés en 2024 sont les suivants :

- **Sur emploi permanent :**
  - ◆ 1 ingénieur à temps plein chargé de mission Ressources en eau et milieux aquatiques en début d'année. Ce poste nouvellement créé participera au suivi du Projet Horizon Europe et des contrats territoriaux Creuse Amont et Chavanon. Par ailleurs, il animera pour la moitié de son temps le nouveau programme Economie de la ressource en eau (diagnostics de consommation et d'équipements, organisation de projets communs d'économie d'eau, assistance à maîtrise d'ouvrage et communication sur les enjeux liés à l'eau).  
Cette nouvelle mission est financée à hauteur de 70% par les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne et de 20% par la Région Nouvelle Aquitaine (contrat Parc).
- **Sur emploi non permanent :**
  - ◆ 1 ingénieur chargé de mission Mobilité durable à temps plein : fin de la mission actuelle en septembre 2024. Une nouvelle mission est envisagée en relais dans le cadre d'un programme de mobilité durable et solidaire financé à 100% par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) promouvant les solutions alternatives aux déplacements en voiture individuelle.
  - ◆ 1 ingénieur chargé de mission Natura 2000 : emploi à temps plein d'une durée de 9 mois afin de réviser les documents d'objectifs des sites Natura 2000 pilotés par le PNR. Cet emploi est financé à 80% sur fonds européen (FEADER) et 20% par la Région.
  - ◆ 1 adjoint administratif à temps plein pendant 2 mois : accueil maisonnette.

#### 4 - Récapitulatif des emplois prévus en 2024

<b>EMPLOIS PERMANENTS 2024</b>		
<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Poste</b>	<b>ETP DOB 2024</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>ATTACHE TERRITORIAL (catégorie A)</b>		<b>6,8</b>
ATTACHE	Direction générale	0,8
ATTACHE	Responsable administratif et financier	1
ATTACHE	Responsable finances et comptabilité	1
ATTACHE	Chargé de mission Patrimoine culture	1
ATTACHE	Chargé de mission Tourisme durable	1
ATTACHE	Chargé de mission Rando-Millevaches	1
ATTACHE	Chargé de mission Education au territoire	0,5
ATTACHE	Chargé de mission Education au territoire	0,5
<b>REDACTEUR (catégorie B)</b>		<b>1</b>
REDACTEUR	Chargé d'Accueil et d'animation	1
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF (catégorie C)</b>		<b>3</b>
ADJOINT ADM PAL 2CL	Chargé de mission Communication	1
ADJOINT ADM	Assistante comptable	1
ADJOINT ADM	Secrétariat général	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>INGENIEUR (catégorie A)</b>		<b>19,80</b>
INGENIEUR PRINCIPAL	Responsable évaluation/animation territoriale	1
INGENIEUR	Responsable pôle technique	1
INGENIEUR	Géomatique	1
INGENIEUR	Coordinateur Natura 2000	1
INGENIEUR	Chargé de mission Natura 2000	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Natura 2000	1
INGENIEUR	Chargé de mission Grands prédateurs	1
INGENIEUR	Chargé de mission Abeilles sauvages	1
INGENIEUR	Chargé de mission Patrimoine naturel	1
INGENIEUR	Chargé de mission Chavanon en action	0,5
INGENIEUR	Chargé de mission Chavanon Creuse amont	1
INGENIEUR	Chargé de mission Sources en action	1
INGENIEUR	Chargé de mission Ressource eau	1
INGENIEUR	Chargé de mission urbanisme	1
INGENIEUR	Chargé de mission Paysage	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture alimentation	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture marque parc	1
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture Projets agro-environnementaux et climatiques (PEC)	1
INGENIEUR	Chargé de mission Charte forestière	1
INGENIEUR	Chargé de mission Territoire à énergie positive (TEPOS)	1
INGENIEUR	Chargé de mission Energie Réserve internationale de ciel étoilé (RICE)	0,9
<b>TECHNICIEN (catégorie B)</b>		<b>1</b>
TECHNICIEN	Technicien Natura 2000	1
<b>ADJOINT TECHNIQUE (catégorie C)</b>		<b>0,97</b>
ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien	0,23
ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien	0,14
ADJOINT TECHNIQUE	Agent technique	0,60
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS en équivalent temps plein</b>		<b>32,57</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS 2024		
Ingénieur	Mobilité active	1,00
Ingénieur	Révision DOCOB Natura 2000 (9 mois à 1 ETP)	0,75
Adjoint administratif	Saisonnier maisonnette (2 mois à 1 ETP)	0,17
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS en équivalent temps plein</b>		<b>1,92</b>
<b>TOTAL EMPLOIS 2024 en équivalent temps plein</b>		<b>34,49</b>

### Evolution des effectifs présents sur emplois permanents par cadre d'emploi

